

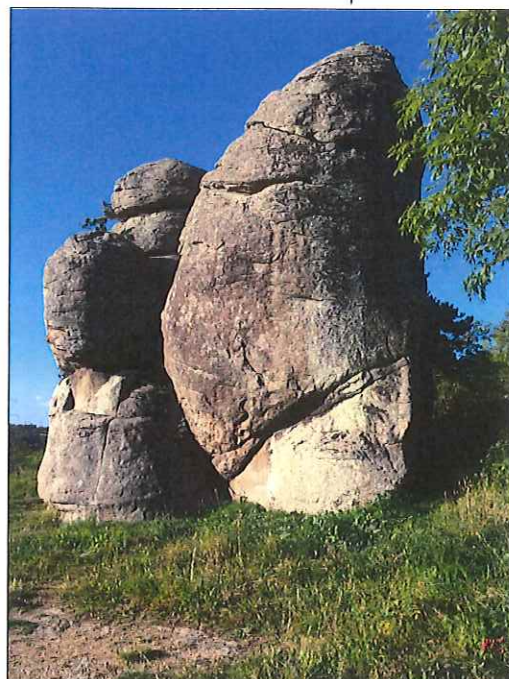
LETTRE MUNICIPALE

MAIRIE
DE
OURNOLS



**R
A
N
D
COURNOLS
L**

**C
H
A
B
A
N
E**



N° 12 JUIN 2020

Le mot du maire

Chers concitoyens,

Nous reprenons petit à petit nos habitudes, après cette pandémie qui laissera beaucoup de traces. Cependant, je trouverai deux points positifs à cette période particulière. Pour certains, il a permis de passer beaucoup de temps en famille, avec les enfants. Un deuxième point, de profiter d'un cadre de vie exceptionnel, et nombreux d'entre vous ont parcouru notre territoire.

La vie municipale a repris son cours, après 2 mois et demi de pause. Le nouveau conseil municipal s'est réuni le 24 mai et le 9 juin pour les premières séances du conseil. Aussi, je suis très heureux de poursuivre cette mission, avec de nouveaux élus désireux de partager leurs idées et des anciens connaissant bien les rouages d'une mandature.

Nous sommes d'autant plus satisfaits d'accomplir cette mission, car l'ensemble des élus a bénéficié d'un soutien important lors des élections du 15 mars 2020. Fort de cette légitimité et de la pluralité de l'équipe, nous comptons mettre tout notre enthousiasme et nos compétences au service de nos trois villages.

Nous continuerons d'accompagner les associations et toutes les actions qui constituent un relais indispensable à l'action municipale, qui rapprochent la population et mettent en valeur le territoire.

Le conseil municipal est le porte parole de nos réflexions et de nos décisions, mais il est aussi votre interlocuteur pour répondre à vos interrogations et demandes.

Je vous souhaite un bel été et de belles vacances.

Bien à vous.

Philippe Tartière.



INFORMATIONS

Organisation du conseil municipal .

Le Maire

En charge de l'administration municipale, des pouvoirs de police, de la préparation et l'exécution du budget, des délibérations du conseil municipal.

Il exerce des compétences déléguées par le conseil municipal et doit alors lui rendre compte de ses actes.

Conseiller communautaire à Mond'Arverne.



Le 1^{er} adjoint : D Chatras

En charge de l'école, des réseaux d'eaux et d'assainissement, de la station d'épuration et de la communication via le site internet.

Conseiller communautaire suppléant



Le 2^e adjoint : N Comby

En charge de l'urbanisme, des relations avec les associations, de la gestion du foyer rural, et l'organisation des cérémonies.



Informations et bulletins municipaux ;

Philippe Tartière et Bruno Samson

Gestion du site internet :

Dominique Chatras et Catherine Ladevie

Il est proposé de ne pas créer de commissions communales, mais d'associer tous les conseillers à l'étude des projets ou aux réunions préparatoires.

Vie scolaire (SIVOS école de la Monne)

T : Dominique Chatras et Sylvain Barrat

S : Nicolas Comby et Bruno Maugue

Les différents syndicats:

Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre et de l'Auzon :

B. Samson; suppléant N. Comby

Sictom des Couzes :

C. Ladevie & M. Tartière ; suppléants D. Chatras & B. Maugue.

Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz :

Ph. Tartière ; suppléante É. Calle

Association pour l'Informatisation des Communes de la région d'Issoire :

Ph. Tartière ; suppléant D. Chatras

Syndicat Mixte de L' Eau de la région d'Issoire:

Fr. Boivin & D. Chatras

Syndicat collège des Martres de Veyre :

C. Ladevie & N. Comby ; suppléantes É. Calle & M. Tartière.

Parc des volcans d'Auvergne :

M. Tartière ; suppléant A. Rouget

Etablissement Public Foncier Syndicat Mixte d'Action Foncière :

Ph. Tartière ; suppléant D. Chatras

INFORMATIONS

Accueil du public en mairie

Pour le moment, nous ne sommes pas en mesure d'accueillir le public au secrétariat de mairie. Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le maire ou les adjoints, ou envoyer un mail à : mairie.cournols@orange.fr .

Toutefois ,les permanences du samedi ont repris pour le mois de juin et juillet.

Ces permanences sont faites en alternance par les adjoints .

Mr Dominique Chatras assurera les semaines paires et Mr Nicolas Comby les semaines impaires.

Nouveaux horaires de la permanence du samedi : de 11 hrs à 12 hrs.

La mairie sera fermée au mois d'août .

Ne pas brûler les déchets verts !

La Préfète du Puy-de-Dôme, Anne-Gaëlle BAUDOUIN-CLERC a pris un arrêté pour interdire tout brûlage des déchets verts et la pratique de l'écobuage à compter du 8 avril 2020.

En cette période, plusieurs solutions existent pour traiter les déchets verts, dans l'attente de pouvoir se déplacer dans le réseau des déchetteries locales.

- dépose des petits déchets verts (tontes, feuilles mortes, petites branches) au pied des arbres et des plantes comme paillage.
 - pratique du mulching pour la tonte (laisser l'herbe coupée sur place), cela enrichit le sol.
- stockage des plus grosses branches en attendant la réouverture des déchetteries ou broyage pour les composter ou dépose en tas pour faire un hôtel à insectes qui favorise la biodiversité.

En dehors de cette période, les feux de plein air restent réglementés .

À noter:

Cette interdiction permettra également de limiter la pollution de l'air à une période où les pollens présents en nombre gênent déjà les personnes sensibles. Le brûlage de 50 kg de déchets verts pollue autant que rouler environ 13 000 km avec un véhicule essence ou diesel récent (Source ATMO AuRA– 2016)



Prochains rendez-vous du côté de Mond arverne

27 juin - Ré-ouverture du musée de Gergovie

16 juillet - Conseil communautaire

23 juillet - Conseil communautaire



Le dispositif 2S2C

C'EST QUOI ?



Michel Rouquette, directeur académique du Puy-de-Dôme, et Mickaël Couret, président du syndicat intercommunal d'Olloix, Cournols et Saint-Saturnin, ont signé vendredi 12 juin une convention relative au dispositif Sport-Santé-Culture-Civisme (2S2C) à l'école de Saint-Saturnin, en présence du recteur Karim Benmiloud. Dans le cadre de la réouverture des écoles et des collèges, la mise en œuvre du

protocole sanitaire ne permet pas, actuellement, d'accueillir tous les élèves dans les classes. Le dispositif 2S2C a pour finalité d'offrir une alternative originale en proposant des activités éducatives, sportives ou culturelles, qui se déroulent dans le prolongement des apprentissages et en complémentarité avec l'enseignement.

En signant une convention avec le directeur académique des services de l'éducation nationale de leur département, les collectivités volontaires sont financièrement accompagnées par l'État pour organiser cet accueil.

Sur les trois communes concernées, les activités proposées déclineront les quatre thématiques au travers d'animations adaptées et d'intervenants engagés : motricité, peinture, découverte des instruments avec un musicien professionnel, botanique contribuant à l'éveil des enfants au développement durable...



Déconfinement et gestes barrières

Si la France est déconfinée, le coronavirus circule toujours dans le pays. Les gestes barrières doivent être respectés lors des sorties, visites à domicile, dans les commerces pour aller faire ses courses, au travail...



Il reste des masques tissu en mairie, n'hésiter pas à solliciter vos élus.

Ces masques ont été fournis par la Région et le Conseil Départemental.



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Découverte de notre territoire , avec un petit quizz



Photo L001

Réponse à notre première question :

Nous sommes au lieu dit « CONQUAIRE » à l'est de Cournols (entre les Moulèdes et sous la banne), dans un axe Cournols St Saturnin. Son point est repéré à l'altitude de 756,23 m , date de 1954 .

L'I.G.N dit : Un point géodésique est un point matérialisé dont les coordonnées bidimensionnelles ou tridimensionnelles

suivant le type de point sont connues avec précision.

Les bornes géodésiques peuvent revêtir plusieurs aspects .

Les bornes les plus nombreuses sont des bornes en granit, dont la face supérieure est munie d'une croix gravée. Les coordonnées du point correspondent au centre de cette croix. Le sigle IGN est gravé sur une des faces latérales de la borne et l'année de constitution de l'objet sur la face opposée.

C'est Ici

Département : PUY-DE-DOME (63)

Commune : COURNOLS

Lieu-dit :

No du Site **6312302**

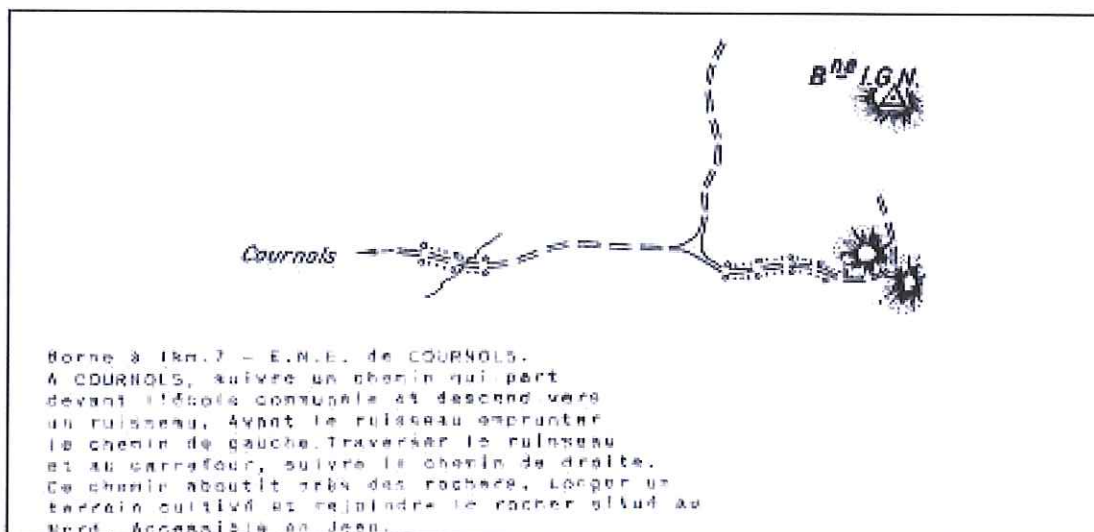
Site du Réseau de détail



Azimut de la prise de vue : 243 gr



Carte : 2532 VEYRE-MONTON



Découverte de notre territoire , avec un petit quizz

Point 1

Borne en granit gravée IGN (1954)
Point vu en place en 2000

Azimut de la prise de vue : 14 gr



Avertissement

Compte-tenu des risques de déplacement des bornes ou autres points géodésiques, il est indispensable de rattacher vos opérations de topométrie à plusieurs points géodésiques proches, ceci afin de s'assurer de leur stabilité. La responsabilité de l'IGN ne saurait être engagée en l'absence d'un tel contrôle. Toute remarque concernant la destruction, la disparition ou le mauvais état des points géodésiques doit être signalée au Service de Géodésie et de Métrologie : geodesie@ign.fr

Système : RGF93 (ETRS89) - Ellipsoïde : IAG GRS 1980

Point	Longitude (dms)	Latitude (dms)	Hauteur (m)	Précision
1	3° 03' 21.9384" E	45° 38' 54.9234" N	807.07	< 10 cm

Système : RGF93 (ETRS89) - Projection : LAMBERT-93
Système altimétrique : NGF-IGN 1969

Point	e (m)	n (m)	Précision plani	Altitude (m)	Précision alti
1	704369.00	6505451.06	< 10 cm	756.23	< 50 cm

Une nouvelle recherche de lieu avec ce croquis !

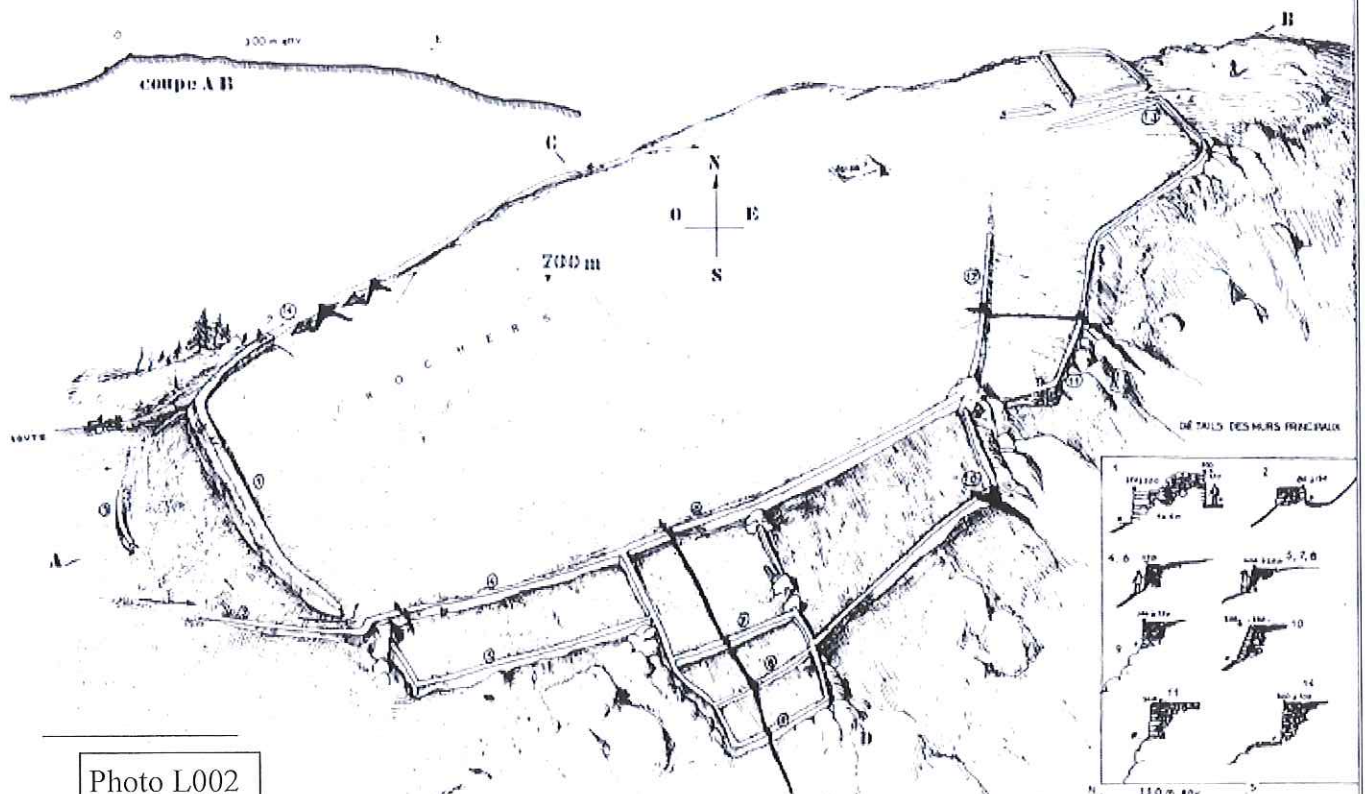
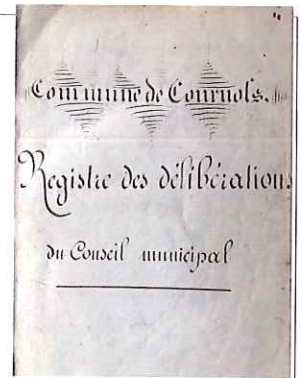


Photo L002



Session de Juin 1890

L'an mil huit cent quatre vingt dix, le vingt deux juin, les membres du Conseil municipal de la commune de Cournols, s'est réuni au lieu ordinaire. De ses séances sous la présidence de Mr Serre Ligier maire.

Etaients présents :

Mathias Guillaume adjoint, Chaduc Gabriel, Astier Pierre, Boissat Jean, Girard Michel, Chaduc Pierre, Chaduc François.

Monsieur le Maire présente à l'attention du Conseil les plans et devis dressés pour l'édition prochaine de la maison d'école desquels il résulte que la dépense totale à faire pour cette construction s'élève à la somme de il explique en outre que d'après les renseignements recueillis à la bonne source la commune peut compter, en considérations de sa situation financière, de son peu de revenus et des charges qui lui incombent actuellement; que l'état lui viendra très efficacement en aide et contribuera à la dépense dans une proportion qui peut être fixé à 80 % environ, dès lors il ne resterait plus à la commune qu'à parfaire la différence c'est-à-dire une somme de 2 600 fr environ.

Quoique qu'une importance relativement plus élevée, ce chiffre à constituer n'en reste pas moins une lourde charge pour la commune ainsi qu'il va être expliqué ci-après.

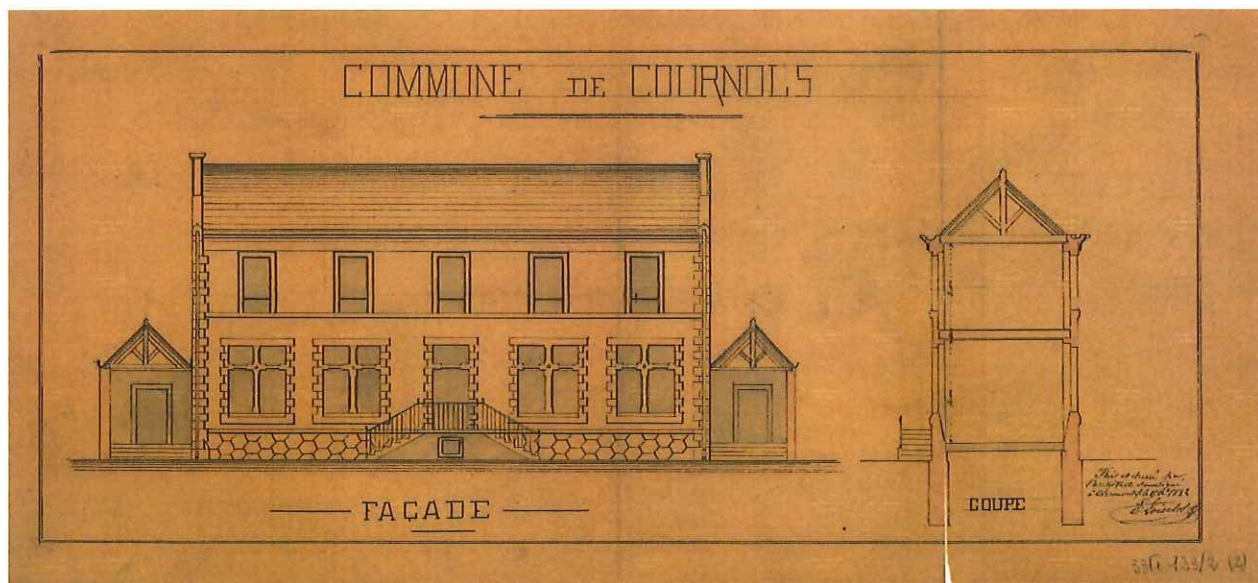
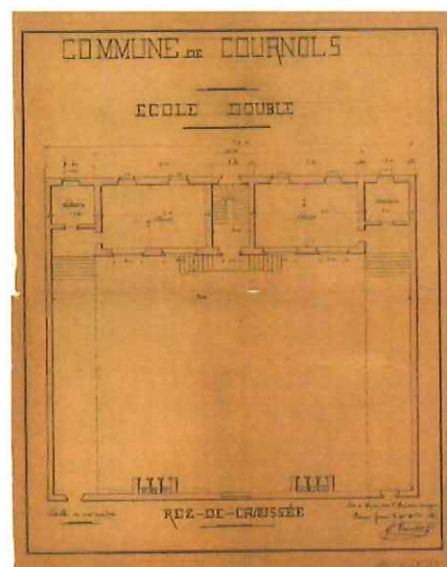
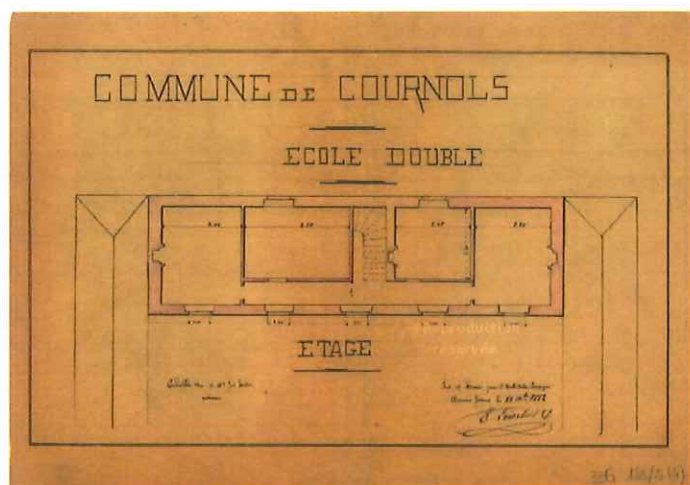
Pour faire face, le montant total des ressources libres ou sur le point de l'être peut produire une somme d'environ 600 francs, reste 2 000 francs qui ne peuvent être réalisés qu'au moyen d'un emprunt. Or, d'après les données fournies par les caisses publiques de l'Etat, le montant annuel à payer pour amortir en 30 années un capital de pareille somme, s'élève de cent dix à cent quinze francs, étant donné que la valeur du centime d'imposition Cournols n'atteint que quatorze francs, c'est sur un produit de huit centimes qu'il est indispensable de calculer l'extinction en trente années de la dette à contracter par la commune.

Rétrospective sur les premiers conseils municipaux

Le conseil, oui l'exposé de Mr le Maire, considérant l'urgence absolue de la construction la maison d'école et attendu que le projet qui lui est soumis présente toutes les conditions d'économie et de bonne installation nécessaire déclarés : 1^{er} approuver les dits plans et des devis, 2^e imposer la commune de huit centimes et autoriser le Maire à contracter un emprunt et à poursuivre de toute la diligence l'exécution du projet dont il s'agit.

Avant de clore la présente délibération, le Conseil croirait manquer à son devoir si il n'exprimait pas au Gouvernement de la République toute sa gratitude et sa profonde reconnaissance pour le concours puissant et efficace qu'il veut bien lui prêter dans la construction de la maison d'école de Cournols,

Fait et délibéré les dits jour mois et an



Quelques rappels permanents !.....

Permis de construire, déclaration préalable



Je change mes fenêtres

Je modifie ma toiture

Je fais une clôture

Je transforme une pièce



J'entreprends des travaux =>

Je me renseigne en mairie

ou je regarde le P.L.U

et je fais une déclaration.

Pas de lingettes
dans les toilettes !



dans nos villages



Collecte sur RDV : resadon.fr

Mardi 28 juillet

de 16h30 à 19h30 au foyer rural

LA MAIRIE EST FERMEE AU PUBLIC :

Téléphone: 04.73.78.33.33

Mail : mairie.cournols@orange.fr

Photos : Gilbert Martin & Philippe Tartière



Retrouvez nous
sur le web

cournols.fr